

L'AMITIÉ DU PEUPLE

DE L'ORDRE ET DES LOIS.

VOLUME 8.

MONTRÉAL, MERCREDI, 24 JUIN, 1840.

NUMÉRO 97.

POÉSIE.

ADIEUX.
Après avoir long-temps ramé comme un forçat,
Un jour sans espoir se noie en son crachat.
Quel déplorable sort! Mais le connais-tu Marthe?
Tantôt je le connais t'est le poète Barthe!
Patience! d'un trait,
Je vais, si vous voulez, vous faire son portrait.
Un œil toujours hagard, une figure blême,
Des cheveux hérissés sous un vaste chapeau,
Un nez en sautoir, un énorme jabot,
Un habit écharcé, d'une longueur extrême,
Un habit fortuit, il rougit de lui-même
Personne ne l'a pris encore pour Papineau.

QUIS.

Marthe était admiratrice de Marie Louise, mais
après un métamorphose, elle en a bien rabattu.

LAURE.

Laure était jeune, et naïve et sincère;
D'un air cherchait un sentiment;
L'Amour expiré l'avait faite pour plaire,
Et trop tôt Laure, hélas! eut un amant.
Mais cet amant, ôbloui de ses charmes,
Ne cessait pas le prix d'un doux penchant;
Bientôt l'ingrat se rira de ses larmes,
Jamais l'Amour ne retient un méchant.

Laure s'oubliait, ôbloui de ses charmes,
Ne cessait pas le prix d'un doux penchant;
Bientôt l'ingrat se rira de ses larmes,
Jamais l'Amour ne retient un méchant.

Laure s'oubliait, ôbloui de ses charmes,
Ne cessait pas le prix d'un doux penchant;
Bientôt l'ingrat se rira de ses larmes,
Jamais l'Amour ne retient un méchant.

Laure s'oubliait, ôbloui de ses charmes,
Ne cessait pas le prix d'un doux penchant;
Bientôt l'ingrat se rira de ses larmes,
Jamais l'Amour ne retient un méchant.

Laure s'oubliait, ôbloui de ses charmes,
Ne cessait pas le prix d'un doux penchant;
Bientôt l'ingrat se rira de ses larmes,
Jamais l'Amour ne retient un méchant.

Laure s'oubliait, ôbloui de ses charmes,
Ne cessait pas le prix d'un doux penchant;
Bientôt l'ingrat se rira de ses larmes,
Jamais l'Amour ne retient un méchant.

Laure s'oubliait, ôbloui de ses charmes,
Ne cessait pas le prix d'un doux penchant;
Bientôt l'ingrat se rira de ses larmes,
Jamais l'Amour ne retient un méchant.

Laure s'oubliait, ôbloui de ses charmes,
Ne cessait pas le prix d'un doux penchant;
Bientôt l'ingrat se rira de ses larmes,
Jamais l'Amour ne retient un méchant.

Laure s'oubliait, ôbloui de ses charmes,
Ne cessait pas le prix d'un doux penchant;
Bientôt l'ingrat se rira de ses larmes,
Jamais l'Amour ne retient un méchant.

Laure s'oubliait, ôbloui de ses charmes,
Ne cessait pas le prix d'un doux penchant;
Bientôt l'ingrat se rira de ses larmes,
Jamais l'Amour ne retient un méchant.

Laure s'oubliait, ôbloui de ses charmes,
Ne cessait pas le prix d'un doux penchant;
Bientôt l'ingrat se rira de ses larmes,
Jamais l'Amour ne retient un méchant.

Laure s'oubliait, ôbloui de ses charmes,
Ne cessait pas le prix d'un doux penchant;
Bientôt l'ingrat se rira de ses larmes,
Jamais l'Amour ne retient un méchant.

Laure s'oubliait, ôbloui de ses charmes,
Ne cessait pas le prix d'un doux penchant;
Bientôt l'ingrat se rira de ses larmes,
Jamais l'Amour ne retient un méchant.

Laure s'oubliait, ôbloui de ses charmes,
Ne cessait pas le prix d'un doux penchant;
Bientôt l'ingrat se rira de ses larmes,
Jamais l'Amour ne retient un méchant.

Laure s'oubliait, ôbloui de ses charmes,
Ne cessait pas le prix d'un doux penchant;
Bientôt l'ingrat se rira de ses larmes,
Jamais l'Amour ne retient un méchant.

Laure s'oubliait, ôbloui de ses charmes,
Ne cessait pas le prix d'un doux penchant;
Bientôt l'ingrat se rira de ses larmes,
Jamais l'Amour ne retient un méchant.

Laure s'oubliait, ôbloui de ses charmes,
Ne cessait pas le prix d'un doux penchant;
Bientôt l'ingrat se rira de ses larmes,
Jamais l'Amour ne retient un méchant.

Laure s'oubliait, ôbloui de ses charmes,
Ne cessait pas le prix d'un doux penchant;
Bientôt l'ingrat se rira de ses larmes,
Jamais l'Amour ne retient un méchant.

Laure s'oubliait, ôbloui de ses charmes,
Ne cessait pas le prix d'un doux penchant;
Bientôt l'ingrat se rira de ses larmes,
Jamais l'Amour ne retient un méchant.

Laure s'oubliait, ôbloui de ses charmes,
Ne cessait pas le prix d'un doux penchant;
Bientôt l'ingrat se rira de ses larmes,
Jamais l'Amour ne retient un méchant.

dans son sein! Elle vous répondra des
futilités et des folies: "les femmes n'ont-elles
pas toujours des fantaisies, des caprices et
des idées?" Et en disant cela elle baisera,
sans y penser, les yeux; et aux premiers
muguet qu'elle rencontrera sous ses pas,
dans les prés, joyeuse comme un enfant, elle
courra s'en faire des couronnes; le papillon
qui posera avec amour en battant des ailes
sur les boutons à demi éclos dont elle aime
à se parer, la rendra palpitante et lui causera
des joies folles; et vous la verrez triste
le reste du jour; si elle s'aperçoit que sa
fleur petite et bien aimée, désormais sans
parfum, s'est flétrie sur son cœur et s'échappe
dans ses doigts. Pourquoi? c'est que
partout, dans l'air, sous ses yeux, tout n'est
qu'amour, souvenir, impressions, comme dans
son âme. C'est que celui qu'elle aime a
aimé, touché, chéri, respicé, écouté, chanté
les choses, le loquet, la baguette, les fleurs,
les parfums, les chants qu'elle aime avec
ravissement, avec extase, en voulant s'en dé-
fendre et sans le pouvoir. Elle appelle
sournoisement cela ses caprices, ses fantaisies,
ses idées; mais, malgré elle, en disant cela,
elle baisse les yeux.

La femme qui aime, n'aime rien pour elle-
même et par elle-même: elle n'est qu'un
reflet et qu'un ombre, qu'un écho de l'objet
aimé.

L'Amour en a fait un ange.
Payée d'ingratitude, de trahison, de mépris
et d'indifférence, la main qui lui verse
le poison laisse encore sur ses lèvres un
goût d'ambrosie. Par elle à une tempête,
si sa pensée se soulève à l'idée de la ven-
geance, elle retombe bientôt sous le poids de
son amour. Et quand il n'y a plus pour
elle ni joie ni espérance en ce monde, elle
tourne les yeux vers Dieu, croise les bras
sur sa poitrine, comme Virginie au milieu
du naufrage, et admirable de résignation et
de dévouement, elle laisse s'éteindre sa vie,
sans haine pour l'ingrat qui ne lui a jamais
rien donné, et expire en prononçant son
nom et en priant pour lui.

L'Amour en a fait un martyr.
Dans l'incertitude, gaie le matin, triste le
soir, rêveuse toujours, le front penché dans
ses mains ou les yeux levés au ciel, elle
ajoute foi aux prémisses, elle interroge les
Marguerites avec effroi, avec fanatisme; elle
croit à tout ce que dit la fleur, et pleure,
sourit, espère ou se désolte selon la révélation
de cet oracle. Elle aime tout à tour le ciel
bleu, les oranges, le soleil, l'ombre, les fleurs,
le monde, la solitude; elle éprouve toutes les
contradictions de sa nature. En un mot elle
obéit à son ame qui, ne sachant point si
elle est aimée, ne sait point ce qu'elle veut,
mais cherche toujours et partout la solution
de ce problème.

Enfin, la femme qui aime meurt comme
elle a vécu, en aimant toujours.

A. J. P. T.

FORCE ET DISCIPLINE DE L'ARMÉE CHINOISE.

(Suite et fin.)
Le savant Vidéon, évêque de Claudiopolis,
le commentateur d'Herbelot, fixe à l'an 907
de l'ère chrétienne l'époque de l'usage des
canons. Voici ce qu'on lit dans une chronique
du règne de l'empereur Kin: "La flotte, qui
avait quitté l'embouchure de la rivière Tiant-
chin-Onéi, à environ trente lieues à l'est de
Pékin, fit voile vers Lin-Ghan. S'étant rappro-
chée de l'île appelée Soum-Lin, ou forêt de
sapin, elle fut forcée par le mauvais temps à
jeter l'ancre. Le lendemain, à la pointe du jour,
on découvrit la flotte chinoise. Le prince
Tchim-Kia fut prévenu de son approche; en
peu de temps les flottes furent en présence,
et l'amiral chinois, croyant que la flotte
tatare n'était pas en mesure de combattre,
commença la canonnade. Le prince fut effrayé:
partout où il tournait les yeux, il ne voyait
que des flammes. Pendant la nuit, il se jeta à
la mer. L'histoire de Soum, ou des Chinois
occidentaux, rapporte cette anecdote dans la
vie de l'amiral chinois Li-Pao, et voici dans
quels termes: "Li-Pao, voyant la flotte enne-
mie en désordre, ordonna aux cent vingt
vaisseaux qu'il avait sous ses ordres de se
détacher sur elle les flèches à feu. Partout
où les flèches portèrent, le feu prit, et quel-
ques centaines de vaisseaux ennemis furent
ainsi incendiés."

Voici tout ce que les annales chinoises
nous fournissent sur l'invention de la poudre.
Sous le règne de l'empereur Tcheou-Tcheou,
des rebelles s'étaient emparés des plus riches
provinces de l'empire, et les craintes qu'ils
inspiraient étaient telles, que l'empereur
jugea à propos de réunir près de lui les
principaux dignitaires de l'État, pour con-
sulter avec eux les moyens à prendre. Yan-
ki-King, inspecteur-général de l'empire,
conseilla à l'empereur de demander des
conseils au jésuite Adam Schall, qui con-
naissait fort bien tout ce qui concerne l'ar-
tillerie. Mais un autre mandarin, Leou-

Tcheou-Tcheou, s'avançant vers l'empereur,
lui dit: "Avant le règne de la dynastie de
Tham et de celle de Soum, on n'avait jamais
parlé d'armes à feu. Depuis qu'on en a
adopté l'usage, nous avons mis notre con-
fiance en elles, et voilà pourquoi nous som-
mes devenus des hommes sans énergie." Il
paraît que le discours du mandarin ne fut
guère du goût de l'empereur, qui lui répliqua
sèchement: Retirez-vous, et sachez que
l'usage des armes à feu est une des préro-
gatives qui placent les Chinois au-dessus des
autres nations."

On peut de ce fait tirer deux consé-
quences: d'abord que les Chinois ignorent le
nom de l'inventeur, et, en second lieu, que
l'invention remonte à l'époque de la dynastie
des Tham, dont le dernier prince est mort en
907 de l'ère chrétienne.

On lit dans l'histoire de Soum, au chapitre
consacré aux armes, un passage qui nous
paraît décisif. En l'année qui répond à 970
de l'ère chrétienne, Foum-Ki-Chin, président
du tribunal de l'armée, et ses collègues,
présentèrent "des lances à feu" d'une
nouvelle invention à l'empereur Soum-Thai-
Tcheou, fondateur de la dynastie des Soum.
En l'an 1000, un centurion de la marine,
nommé Tham-Fou, fit hommage à l'empereur
Soum-Tchin-Tcheou "de flèches à feu,
de globes de feu et de pièges à feu." Trois
ans après, Leou-Yound-Fii, commandant
d'une garnison, présenta des paos à main.
Ces globes de feu ne seraient-ils pas des
bombes, et ces paos à main ne seraient-ils
pas des pistolets? En 1259, la ville de
Cheou-Tchem-Fod, présentée à l'empereur
Soum-li-Tcheou des *thou-ho-triam*, c'est-à-
dire des lances ou des dards vomissant le
feu. "Cette lance, dit l'auteur que nous
citions, était un bambou creusé, au fond
duquel il y avait une halle. Quand on y
mettait le feu, la halle sortait en faisant
un bruit semblable à celui du paos; la halle
parcourait un espace de cinquante pieds."

En lisant ce dernier passage, il paraît hors
de doute que les Chinois connaissaient le
canon, et s'en servaient à l'époque de l'em-
pire des Soum. La comparaison que fait
l'auteur entre le bruit du *thou-ho-triam* et
du paos prouve que ce dernier nom signifie
autre chose que la baliste ou la catapulte.

Le mousqueton, ou fusil de chasse, s'appelle
littéralement "lance vomissant le feu,"
mots qui rendaient très bien l'idée des armes
à feu, dont la portée est très petite. Encore
aujourd'hui, les Chinois appellent le mous-
queton *miao-tchiam*, littéralement "lance à
oiseau." Il paraît donc qu'ils ont donné le
nom de lance à feu, ou plutôt de flèches à
feu, aux armes à feu d'une plus grande por-
tée, ce qui peut-être à conclure que les
paos, ou paos à feu dont on se servait à la
bataille navale de 1161, étaient des obusiers
qui lançaient "des balles rouges."

En 1232, époque du siège de Khai-Foum-
Fou, dixième capitale de l'empire, les Chi-
nois se servirent de ces projectiles.

Les voyageurs de nos temps n'ajoutent
rien de positif à ces détails que nous avons
puissés dans les mémoires de leurs devanciers.
Un des seigneurs qui accompagnèrent lord
Macartney, ambassadeur à Pékin, porte à
1,800,000 le nombre des soldats chinois,
dont 1,000,000 d'infanterie.

Le fantassin chinois reçoit environ 65
centimes par jour et une mesure de riz. Le
cavalier a le double du fantassin. Son
cheval est fourni par l'empereur, qui alloue
deux mesures de fèves pour sa nourriture.

L'armée est exactement payée chaque
trimestre.

Le cavalier porte la cuirasse, le casque,
et est armé d'un sabre et d'une lance; le
fantassin a une pique et le sabre; quelques-
uns d'entre eux ont des fusils très mauvais.

A chaque revue on inspecte les armes, et
l'on punit sévèrement le soldat qui n'en a
pas le plus grand soin. Si c'est un Chinois,
on lui donne de trente à quarante coups de
bâton; s'il est Tartare, on le fouette.

VARIÉTÉS.

HORRIBLE SUPPLICE.—On se s'aperçoit
guère dans l'Inde que la terre soit dans le
système de la civilisation. Lorsque partent on
cherche à rendre les supplices plus terribles,
on diminue de la cruauté des derniers
moments d'un criminel, que les philanthropes
sont occupés à faire prescrire la peine de mort
parmi les nations contemporaines, toute la
situation semble s'être conservée dans l'Inde.
Voilà des détails révoltants sur un supplice infligé
dans le royaume de Népal, ou Népal, situé
dans la partie septentrionale de l'Inde, entre
les montagnes de Népal, protégé par près
d'un million d'Indiens ou Népalais, gouvernés
directement par un Rajah, tributaire de la
Chine et presque sans la domination des An-
glais. Il est probable que le rajah népalais,
qui était à Catmandou, capitale de Népal,
n'aura pu empêcher un semblable acte de bar-
barie, ou qu'il n'aura pu reporter aux tribu-
naux anglais de ce peuple pour se plaindre d'ap-
prouver à une telle horreur.

Un médecin ayant été convaincu d'avoir em-

poisonné le jeune fils du Rajah de Népal, fut
puni de la manière suivante:—A deux heures
après midi, le médecin fut retiré de son cachot,
après avoir souffert plusieurs flagellations et en-
duré diverses tortures pour extorquer la con-
fession du crime, il fut lié sur un charriot
par les pieds et par les mains. Ainsi retenu
et accompagné par les nobles et tout la po-
pulation de la ville, il fut mené sur une place,
où l'exécuteur reçut ordre de lui arracher les
yeux. Dans cet état, le coupable fut promené
pendant quelques temps. Un second ordre fut
alors donné de lui couper des tranches sous la
douceur des pieds et de lui mettre dans la
bouche cette horrible nourriture; on ordonna
ensuite de l'écorcher de la poitrine jusqu'au bas
et de le frotter avec de l'eau salée et de l'eau
de chaux. Cela étant exécuté, le malheureux
patient commença à montrer des symptômes
d'épuisement et les approches de la mort;
comme on s'aperçut de cet état, on lui ouvrit
l'estomac et on lui arracha le cœur, ce qui fit
expirer le misérable patient, qui avait
souffert pendant deux heures les plus épouvan-
tables tortures. Sa tête fut alors séparée du
tronc, et on la suspendit à une barre de fer
pour la porter en procession le long des rues du
village où il était né.

LOI EXTRAORDINAIRE DANS LE JERSEY.—L'île
de Jersey, comme celle de Guernesey sont des
possessions britanniques en Europe, qui conser-
vent, comme en Canada, les vieilles lois fran-
çaises, dont les habitants sont originaires. Nous
n'avons pas en Canada la loi dont nous allons
parler; mais nous en avons d'autres qui se res-
sentent un peu trop des anciens siècles, pour ne
devoir pas être changées le plus promptement
possible. L'application suivante a été faite
dernièrement à la Cour de Jersey; sa nature
extraordinaire des lois de la mère-patrie est
bien faite pour frapper d'étonnement les An-
glais. Le solliciteur général fit une application
aux juges, de la part de M. Labey, pour que M.
Peter LeCros, prisonnier souffrant l'incarcé-
ration pour dette, à sa requête, fut réduit à
la famine, en lui retirant la nourriture que
doit lui fournir son créancier, afin de le forcer
à délivrer ses propriétés. Après avoir entendu
le conseil du défendeur, la cour accorda l'appli-
cation. En examinant cependant cette déci-
sion elle ne nous paraît pas aussi extraordinaire
qu'elle peut le sembler à un anglais. En effet,
n'est-ce pas un scandale de voir un homme
en prison pour dettes, qui conserve ses biens et
augme un créancier se voit encore obligé de
fournir sa nourriture. S'il n'y avait pas de loi
pour réprimer de semblables faits, les créanciers
de mauvaise foi se riraient beaucoup de leurs
débiteurs et ils ne s'en amusent déjà que de
trop.

MAISON DES PAUVRES A NEW-YORK.—Les
calculateurs New-Yorkais savent tirer parti de
tout, et prennent les occasions même de se
trouver à bon marché au champ dans l'exer-
cice sacré de la bienfaisance. D'après un
rapport placé devant le conseil de ville de
New-York, on trouve le singulier état suivant,
de différents sommes payées par les commis-
saires de la maison des pauvres, sur les sommes
mises à leur disposition pour les dépenses ordi-
naires de cet établissement:

	1837.	1838.
Champagne	Loco-foco.	Whig.
Sherry, etc.	\$130	683-50
Cigars	6	15
Claret	166	418-56
Gin et whiskey	6	117
Vin par gallons	11-75	27
Brandy	941-76	966-88
Madère	274-66	301-66
	6	18
	1839.	1180.
	Whig.	Loco-foco.
Champagne	\$382-50	
Sherry, etc.	1-88	
Cigars	388-88	62
Claret	78	
Gin et whiskey	14	
Vin par gallons	918-13	432-93
Brandy	492-50	459-59
Madère.	53-25	

Il est certain que les pauvres de la maison
de refuge n'eurent pas la tête incommode des
fumées de cette profusion de vins; mais MM.
les commissaires devaient fumer des cigars dans
leurs tournées d'inspections, pour écarter les
miasmes qui les entouraient, et il fallait bien
quelque chose pour étouffer des cigars.
Rien de plus naturel certainement que ces pro-
digalités, lorsqu'elles sont prises aux dépens de
pauvres diables, qui n'ont pas le pouvoir ni la
hardiesse de se plaindre. Ce ne fut pas cepen-
dant tout ce qu'on découvrit lors du rapport fait
à cet égard, contre MM. les honorables commis-
saires: il paraît que certains articles d'argen-
terie, de couteaux et fourchettes à manches
d'ivoires, de candélabres, etc., à l'usage des
salons de MM. les commissaires, ne se retrou-
vèrent plus lors de l'entrée en exercice de ceux
de 1840; et qu'une recherche un peu plus scrupu-
leuse pourra faire retrouver ces objets chez
l'un de ces commissaires qui y aurait fait gar-
ver ses chiffres et devises!

ANTI-ESCLAVAGE.—Une grande assemblée
d'abolitionnistes eut lieu à New-York, le 12
mai, dans l'église St. Catherine au coin de la
rue Madison; la réunion, selon les journaux
américains, ne présentait pas l'aspect de la
dignité, et l'on voyait bien que l'aristocratie
américaine ne consentait pas à un système répu-
blicain à ses anciennes habitudes. La société
semblait gênée sous des embarras pécuniaires et
avait passé le 11 mai une résolution pour faire
recevoir 600,000 dollars en aide de la suppression
de l'esclavage, comme qu'il lui sera difficile
d'obtenir des amis de l'humanité française.
Le 30 mai de l'année dernière, la société con-
vint une correspondance avec la société d'anti-
esclavage en Angleterre, ce qui conduisit à une
conférence générale de toutes les nations, au

sujet de l'abolition de l'esclavage qui doit avoir
lieu le 12 juin prochain, à Londres. Trois
députés ont été nommés par l'Amérique, savoir:
MM. Stanton et Birney, qui ont déjà fait voile
pour Londres, et le révérend M. Carney,
homme de couleur, qui n'est pas encore parti
faute d'argent pour entreprendre ce voyage, ou
plutôt parce que les paquebots ne veulent pas
prendre un homme de couleur comme passager de
chambre, ce qui ferait désertir de leur bord
tous les partisans de l'égalité républicaine.
Le 12 juin doit être un jour de prière spéciale,
dans toute l'Amérique, pour les amis de la cause
des nègres. La convention qui se tint à Albany
il y a quelques jours a décidé que tous les
membres et autres s'opposeraient en masse à
l'élection de tout ce qui ne serait pas abolition-
niste; ainsi donc, Van-Buren sera obligé de se
mettre en opposition avec le Sud s'il veut avoir
le support des frères et amis. Les agents de
la société n'ont pu toucher encore que 10,800
dollars, ce qui ne couvre pas les menues dépen-
ses. La résolution suivante a été prise à l'unanimité:
"Résolu que tous les droits d'un citoyen
libre sont dus à l'homme de couleur par tout
les États-Unis, car il a toujours été prêt à dé-
penser son argent, répandre son sang et dévouer
sa vie pour effectuer la liberté de la patrie
commune."

Tel est le résultat de cette société, qui a
encore beaucoup à faire avant de parvenir à
vaincre tous les obstacles que la cupidité et des
préjugés invincibles opposent chaque jour à
ses progrès.

SOUVENIRS DE NAPOLEON.—Un journal nous
apprend que la maison occupée par Napoléon à
Longwood, Ile St. Hélène, est maintenant
une grange; que la chambre dans laquelle ce
puissant empereur déclina est morte, est une
étable et que la salle où le corps fut exposé
sert actuellement à contenir une machine pour
moudre le grain. Les murailles sont couvertes
d'une multitude de noms qui prouvent cepen-
dant que les anglais ne partageront pas les
sentiments de leur gouvernement, et qu'ils
auront pour ce lieu une vénération religieuse.
Le chien qui planta ce grand homme couvrit
maintenant de ses oses toute son ancienne
bibliothèque. Sa salle de bains est encore sur
piéd et en bon état, personne n'y étant entré
depuis lui. Son échiquier est resté en la pos-
session des officiers du 91^e régiment, qui est
stationné dans l'île. Il est certain que, comme
souvenir historique, le gouvernement anglais
eut dû conserver d'avantage ces monuments, et
moins qu'il ait voulu détruire tout ce qui pou-
vait attester d'une époque dont l'histoire peut
un jour entacher son écusson.

Six Mosès MONTFLORES.—Les juifs, s'ils
attendent encore la venue du Messie, ont par-
mi eux des Crépus qui n'oublient point la terre
de leurs ancêtres. Six Mosès Montflores, lors
de son pèlerinage à la Terre-Sainte, donna un
talari à chaque Israélite. Il prit des rensei-
gnements soigneux sur les différentes antiquités
bibliques de ce lieu, et s'assura du montant du
droit que les lieux sacrés et les villages pay-
aient au gouvernement égyptien, droit qui se
monte à 64,000 bourses. En revenant à
Alexandrie, il offrit au vice-roi de payer cette
somme de ses propres deniers, pourvu que
Méhémét-Ali lui permette de coloniser les
lieux désignés avec des Israélites; le vice-roi
consentit à cette proposition à condition que la
colonie serait considérée comme nationale, et
non pas sous la protection européenne.

ÉTATS DU PAPE.—Le rang que Notre Saint
Père le Pape tient, comme prince temporel, est
au-dessus du chef d'une église, qui domine sur
tant de pays. Son gouvernement est si faible,
qu'il durerait un jour, s'il n'était soutenu par
plusieurs souverains et particulièrement par
l'Autriche. Son territoire contient une popula-
tion de 2,582,000 sur une surface de 17,000
carrés anglais. Le clergé et les personnes re-
ligieuses des deux sexes se montent à 53,484;
il s'en suit qu'un adulte, sur 25 des deux sexes
est prêtre, moine ou non. Les terres à grains
se montent à 242,000 rahos; celles plantées en
vignes sont de 14,000; celles en pâturages,
sont de 162,000; et celles en forêts sont de
160,000; le rahos est égal à 4 acres et demi
anglais. La population agricole de l'Italie
forme quatre cinquièmes de la population totale
les terres sont généralement divisées en petites
formes et métrières; les propriétaires fournis-
sent des troupeaux et des semences aux mé-
tiers et sont payés d'une partie du produit.
Les manufactures sont très peu de choses et
ne produisent presque rien. Les revenus de sa
sainteté sont estimés à 3,421,000, sardi, ou
1,240,000. La dette était seulement de
£750,000, à la restauration du gouvernement
papal en 1814; mais on dit qu'elle est main-
tenant de £3,325,000; l'armée consiste en
17,000 hommes.

RETOUR MYSTÉRIEUX.—Depuis quelques
temps on a mis sur pied dans les États-Unis
la petite spéculation politique et profitable des
disparitions: un homme, soi-disant, disparaît tout
à coup d'une ville, on le cherche partout, on
ne le trouve pas, on assemble des jobards, on
parle en prose à découvrir un crime politique
ou particulier, on met la faute sur le dos d'un
parti politique, d'une secte dérangée, d'une classe
d'hommes; on prend des résolutions, on décide
de faire des recherches régulières; on livre de
l'argent, puis l'individu perd reparait comme
un éclair, et l'on n'a pas besoin d'un plus long
absence. Depuis la disparition de William Mer-
gan, de mémoire moquée, qu'on ne re-
trouva jamais, quoiqu'il soit constant qu'il
existe encore, et dont on inspecta le meurtre
sans succès, on a vu en Amérique pour les écri-
vains et les éditeurs de journaux, (considés au
moment de laquelle des gens très méchants font
deux honnêtes fortunes), la spéculation des dis-
paritions avait été mise un peu de côté; mais

elle revient actuellement dans tout son éclat
et avec tout le charme de la nouveauté. Tan-
tôt c'est un riche négociant du Sud qui dispa-
rait dans Wall-Street, autre financier des
États-Unis; tantôt c'est un bon bourgeois, qui
est escamoté de Philadelphie où il venait se
promener; ici c'est un officier public qui s'en-
gloutit dans on ne sait quel trou avec une
grande partie de la caisse; c'est un pauvre
journalier dont on ne retrouve que la pioche et
un soutil percé! Il y a quelque temps que les
journaux Américains retentissent du bruit de la
disparition d'un M. May, qui s'éclipsa disant-
on, dans les rues de Philadelphie, par le plus
beau temps du monde; aujourd'hui, les mêmes
journaux nous apprennent que le susdit M.
May, homme que nous pensons très respectable
du reste, est revenu à Philadelphie. Il raconte
qu'il a été volé à New-York, et qu'il alla en
Canada à la recherche de ses voleurs. Les
journaux ne veulent pas se contenter de cette
explication et la prétendent "très mystérieuse,"
ce qui ferait croire qu'ils sont fichés de M.
May soit retrouvé sain et sauf; il est vrai que
ce qui est un scandale de moins à exploiter et
plusieurs articles de déclamations restés en
pot-feuille.

SINGULIER PARALLÈLE HISTORIQUE.—Le
nom de Frost paraît destiné à figurer dans les
insurrections: on sait le sort qui a suivi la ten-
tative aussi folle que coupable du fameux
charlatan de Marmouth; en examinant la file
de vieux journaux on trouve le paragraphe
suivant, sous la date du 27 mai 1793: "John
Frost fut jugé devant Lord Kenyon, et trouvé
coupable d'avoir proféré des expressions sédi-
cieuses, au Café Percy, place Rathbone; les
paroles sédiieuses étaient: Je suis pour l'é-
galité. Je ne vois pas pourquoi un homme
serait plus grand qu'un autre. Je voudrais
n'avoir aucun roi, et la constitution du pays
est mauvaise. Frost fut condamné à être rayé
du rôle des procureurs, à être emprisonné pour
six mois, à être exposé au pilori, et à donner
caution de bonne conduite."

NOUVEAU MAIRE DE NEW-YORK.—Le loco-
foco Isaac L. Varian, nouveau Maire élu par
New-York, fut installé le 12 mai, avec les
cérémonies d'usage. On verra si le nouveau
conseil mettra de l'ordre au milieu du désordre
existant.

NOUVELLE INVENTION.—M. Griève, à Lon-
dres, vient d'inventer un instrument appelé
Kinotypographie, par lequel il peut trans-
ferer les pages de livres ou de journaux
sur une plaque de zinc, de laquelle il peut
tirer des copies exactes égales à toute typo-
graphie, à un taux de 2000 exemplaires par heure.
Le coût du transfert est peu de chose, et
15,000 copies peuvent être obtenues de la même
planche, sans aucune altération.

IMPRESION DU CONGRÈS.—MM. Blair et
Rives ont été alloués à imprimer toutes les
pièces de la chambre de Washington à 15 pour
cent de moins que les taux établis en 1839.

NOUVEL HOTEL.—Les Américains sont glo-
rieux de leurs hôtels, et la première maison
qu'on doit bâtir dans un village, avant de pen-
ser à toute autre chose, c'est un auberge dont
l'extérieur sinon l'intérieur, ait un air de
grandiose. Dans les villes de première classe
cette manie est portée au dernier point, il faut
des hôtels colossaux, dit-il même ne pas y avoir

Le roi de Prusse, Frédéric Guillaume III est mort et son fils Frédéric IV lui succède.

L'AMI DU PEUPLE

MONTREAL, MERCREDI, 24 JUIN.

NOUVELLES ANNONCES AUJOURD'HUI.

Faisance à vendre. Vin d'Opoto, etc. à vendre. Commissions des banqueroutes.

DERNIERES NOUVELLES.

Le Great Western parti de Bristol le 4 juin, est arrivé à New-York le 19 courant, après une traversée de 15 jours.

GRANDE-BRETAGNE.—Le parlement est très occupé des débats sur le bill d'intégrité des votes en Irlande du Lord Stanley.

—Une motion relative à l'abolition du système de transportation fut rejeté.

—Parmi les pétitions présentées aux communes en est une pour mettre en accusation le Lord John Russell, pour l'établissement d'une garnierie inconstitutionnelle, sous le nom de force de police.

—Dans la chambre des lords le 20 mai, le comte de Ripon fit motion pour obtenir certains états des revenus, prétendant que la situation des finances était alarmante.

—Lord J. Russell, le 27 mai, dans la chambre des lords, donna avis d'une motion pour un bill relatif à l'appropriation des revenus du Haut et du Bas-Canada.

—La guerre des souffres avec Naples, continue à garder un caractère de pacification. Le roi de Naples doit indemniser les marchands anglais en Sicile, qui furent dépouillés par lui.

—M. O'Brien fit une proposition dans les communes à l'effet de faire accorder un libre passage pour les émigrants, aux frais du gouvernement.

—Yorkminster a encore été détruite en partie par un feu le 29 mai. La perte est évaluée entre £15,000 et £25,000.

—L'état de la marine paraît être très satisfaisant. Les vaisseaux français de 80 canons peuvent tirer 3,200 coups, tandis que les bâtiments anglais n'en déchargent que 2,500.

—La translation des cendres de Napoléon, occupe un grand espace dans l'attention publique.

—L'amiral anglais Sir Sidney Smith, est mort à Paris, où il habitait depuis très longtemps.

—La chambre des pairs a rejeté le bill relatif à la réduction des rentes cinquante pour cent, qui avait passé à la chambre des députés.

—Après la capture de Metz, un Pèbre, un grand nombre de moines furent faits prisonniers.

RUSSIE.—Les cirassiens continuent leur résistance avec succès. Ils ont capturé tous les forts et n'ont pas eu de mal à mort toutes les garnisons.

—Le Japon a dépêché deux vaisseaux de 80 canons sur les côtes de Circassie avec des troupes fraîches.

—Le Shah de Perse continue à montrer des vues de conciliation avec l'Angleterre.

—M. Pakington proposa que la chambre s'ajourne en comité dans six mois sur ce sujet, ce qui équivalait au rejet du bill.

—M. O'Connell s'opposa au bill. La première clause fut adoptée sans débats.

—M. Hume exprima son espoir que l'Acte d'habes Corpus ne serait pas suspendu plus longtemps en Canada.

—Lord J. Russell dit qu'il lui était impossible de parler avec certitude sur ce qui avait été fait en Canada.

—Sir C. Grey dit qu'il avait connu très intimement M. Viger, en Canada, et qu'il était parfaitement convaincu qu'il ne pouvait être accusé d'aucun crime.

—Lord J. Russell dit qu'il lui était impossible de parler avec certitude sur ce qui avait été fait en Canada.

—Sir C. Grey dit qu'il était sous l'impression que M. Viger était l'homme le plus riche de son parti.

—M. O'Brien fit une proposition dans les communes à l'effet de faire accorder un libre passage pour les émigrants, aux frais du gouvernement.

—L'état de la marine paraît être très satisfaisant. Les vaisseaux français de 80 canons peuvent tirer 3,200 coups, tandis que les bâtiments anglais n'en déchargent que 2,500.

—La translation des cendres de Napoléon, occupe un grand espace dans l'attention publique.

—L'amiral anglais Sir Sidney Smith, est mort à Paris, où il habitait depuis très longtemps.

—La chambre des pairs a rejeté le bill relatif à la réduction des rentes cinquante pour cent, qui avait passé à la chambre des députés.

—Après la capture de Metz, un Pèbre, un grand nombre de moines furent faits prisonniers.

—L'assurance dans les provinces Basques cesse de donner des alarmes, et la plupart des canotiers ont pris refuge en France.

—La Chambre des députés a été menacée de perdre une nouvelle fois les élections.

—Après la capture de Metz, un Pèbre, un grand nombre de moines furent faits prisonniers.

EXCELLENT CONSEIL.—Le très hon. Ch. Foullet Thomson paraît tout à fait tourmenté par l'idée de battre monnaie en Canada.

ORDONNANCE DE JUDICATURE.—La plus grande de ces ordonnances, car il y en a deux; celle qui détruit les Cours de requêtes pour ériger des tribunaux de shérifs, est-elle passée en conseil, grâce à la persistance que Son Excellence apporte à laisser librement discuter ses conseillers.

BOULANGERIE PUBLIQUE.—L'ordonnance incorporant la société de boulangerie publique et de vente de bois aux classes pauvres, a été sanctionnée par Son Excellence le gouverneur général.

INCONVENIENS DE LA LEGISLATURE A LA VAPOR.—On se rappellera que de sages suggestions portèrent le gouvernement, à pourvoir à l'emmagasinement des poudres reçues par les différents magasins de commerce de la ville.

DEPUTATION DES TROIS-RIVIERES.—La pensée qui nous gouverne paraît s'attacher à prouver qu'elle est une "pensée immuable."

NOUVEAU CHEMIN DE FER.—Le projet d'une ordonnance vient encore de paraître pour l'établissement d'un chemin de fer de Carillon à Greenville.

SIGNIFICATIF.—On dit qu'un conseiller est parti en essayant les pieds sur le seuil de la porte où siège l'Aréopage souple et complaisant qui nous régit.

DEPART DU GOUVERNEUR.—Que nos lecteurs ne se méprennent point à ce titre et n'aillent pas se faire une fautive joie, nous n'avons à parler que d'une absence momentanée de celui qui se laisse d'abandonner l'influence dans son administration.

SESSION SPECIALE.—Présents: P. E. LECLERE, JAMES BROWN, William Tacker, matelot, condamné à vingt jours d'emprisonnement pour maltréner.

SESSION HEBDOMADAIRE.—Présents: P. E. LECLERE, JAMES BROWN, John England, pour avoir vendu des liqueurs fortes sans licence.

SESSION HEBDOMADAIRE.—Présents: P. E. LECLERE, JAMES BROWN, Thomas Manie, même offense.

SESSION HEBDOMADAIRE.—Présents: P. E. LECLERE, JAMES BROWN, Thomas Henderson, même offense.

SESSION HEBDOMADAIRE.—Présents: P. E. LECLERE, JAMES BROWN, James McMaster, même offense.

SESSION HEBDOMADAIRE.—Présents: P. E. LECLERE, JAMES BROWN, James Douglas, pour avoir dérobé de l'argent des dîmes et d'ailleurs de la maison qu'il occupe.

SESSION HEBDOMADAIRE.—Présents: P. E. LECLERE, JAMES BROWN, Samuel Benjamin, même offense.

SESSION HEBDOMADAIRE.—Présents: P. E. LECLERE, JAMES BROWN, William Penry pour être parvenu dans un cabotage, lorsqu'il était sans permis.

SESSION HEBDOMADAIRE.—Présents: P. E. LECLERE, JAMES BROWN, Joseph St. Aubin, même offense.

SESSION HEBDOMADAIRE.—Présents: P. E. LECLERE, JAMES BROWN, Joseph St. Aubin, même offense.

SESSION HEBDOMADAIRE.—Présents: P. E. LECLERE, JAMES BROWN, Joseph St. Aubin, même offense.

PARLEMENT DU HAUT-CANADA.—Par proclamation du lieutenant-gouverneur, le Parlement Provincial du Haut-Canada a été prorogé au quatorzième jour de juillet prochain.

FETE DIEU.—Cette solennité a eu lieu dimanche dernier, avec toute la splendeur apportée aux pompes de notre sainte religion.

AGRICULTURE.—Une société d'agriculture a été formée à Pile Wolfe, Haut-Canada.

COL. MACLAGHAN.—Cet officier distingué, qu'on croyait devoir retourner en Europe, prend le commandement de l'artillerie à Kingston.

THEATRE ROYAL.—Les officiers de la garnison donneront lundi dernier, une représentation sous le patronage de son excellence le gouverneur-général.

Le spectacle se composait de la célèbre pièce satirique de Sheridan, intitulée: The Critic or the Tragedy Rehearsed, qui est une véritable farce à faire crever de rire.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

ARRIVAGES A QUEBEC.—ARRIVAGES—16 JUIN. Brick Imogene, Hick, 22 avril, Sunderland, lest.

PAPETERIE ET MARCHANDISES DE GOUT DE LONDRES... Manufacture de livres de comptes pour la Banque de Montréal.

CALENDRIER DE MONTREAL, POUR 1840... Manufacture de livres de comptes pour la Banque de Montréal.

BANQUE DE L'UNION... Manufacture de livres de comptes pour la Banque de Montréal.

CHEVEURE HUMAINE... Tous ceux qui commencent son usage achement d'abord avec une sourde indolence.

PILULES DE BRANDRETH... Cette Médecine est reconnue pour être l'une des plus précieuses qui ait jamais été découverte.

TOUTES FIEVRES... Sont guéries aussitôt par cette méthode que par toute autre.

COURTE SENTENCE... A la première attaque de fièvre, ou de toute maladie, prendre immédiatement une forte dose de PILULES UNIVERSELLES VEGETALES DE BRANDRETH.

REGISTRE MILITAIRE... Contenant les noms et lieux d'origine des principaux Marchands, Commerçants, Magasins etc. dans la ville de Montréal.

REGISTRE DE LA MILICE... Etat Major de la Milice, et Officiers des Corps Volontaires dans la Province.

REGISTRE DIVERS... Contenant les Institutions Publiques et Charitables, les Départements Publics dans le Haut-Canada, et une grande variété de renseignements utiles.

REGISTRE MEDICAL... Comité et Examinateurs, Docteurs, Médecins Chirurgiens, Apothicaires.

REGISTRE COMMERCIAL... Indicateur Commercial de Montréal.

REGISTRE CIVIL... Gouverneur Général, Conseillers Exécutifs et Membres du Conseil Spécial, Chefs des divers Départements, Officiers Publics, Nominations Municipales, Commissaires, Intendants, etc.

REGISTRE LEGAL... Cours de Justice, Juges, Officiers en Loi de la Couronne, Termes des différentes Cours de Justice, Avocats, Notaires Publics, Juges de Paix, Magistrats Stipendiés, Etablissements de Police, Enregistreurs d'Actes, Huissiers, etc.

SOUSCRIPTION MONOGRAPHE... Le propriétaire de ce journal a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

LITERARY GARLAND... Le propriétaire de ce journal a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

LITHOGRAPHIE... Le Soussigné offre à vendre chez lui, rue St. Denis, vis-à-vis l'évêché, ou à la librairie de C. F. LEPROHON, une belle lithographie du portrait de son SEIGNEUR DE MONTREAL.

AUX ABONNES DE L'AMI DU PEUPLE... YANT disposé de l'ami du Peuple, à M. JOHN LOVELL, il est autorisé à retirer les abonnements du 21 Juillet 1839.

PILLULES DE BRANDRETH... Cette Médecine est reconnue pour être l'une des plus précieuses qui ait jamais été découverte.

TOUTES FIEVRES... Sont guéries aussitôt par cette méthode que par toute autre.

COURTE SENTENCE... A la première attaque de fièvre, ou de toute maladie, prendre immédiatement une forte dose de PILULES UNIVERSELLES VEGETALES DE BRANDRETH.

REGISTRE MILITAIRE... Contenant les noms et lieux d'origine des principaux Marchands, Commerçants, Magasins etc. dans la ville de Montréal.

REGISTRE DE LA MILICE... Etat Major de la Milice, et Officiers des Corps Volontaires dans la Province.

REGISTRE DIVERS... Contenant les Institutions Publiques et Charitables, les Départements Publics dans le Haut-Canada, et une grande variété de renseignements utiles.

REGISTRE MEDICAL... Comité et Examinateurs, Docteurs, Médecins Chirurgiens, Apothicaires.

REGISTRE COMMERCIAL... Indicateur Commercial de Montréal.

REGISTRE CIVIL... Gouverneur Général, Conseillers Exécutifs et Membres du Conseil Spécial, Chefs des divers Départements, Officiers Publics, Nominations Municipales, Commissaires, Intendants, etc.

REGISTRE LEGAL... Cours de Justice, Juges, Officiers en Loi de la Couronne, Termes des différentes Cours de Justice, Avocats, Notaires Publics, Juges de Paix, Magistrats Stipendiés, Etablissements de Police, Enregistreurs d'Actes, Huissiers, etc.

SOUSCRIPTION MONOGRAPHE... Le propriétaire de ce journal a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

LITERARY GARLAND... Le propriétaire de ce journal a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

LITHOGRAPHIE... Le Soussigné offre à vendre chez lui, rue St. Denis, vis-à-vis l'évêché, ou à la librairie de C. F. LEPROHON, une belle lithographie du portrait de son SEIGNEUR DE MONTREAL.

AUX ABONNES DE L'AMI DU PEUPLE... YANT disposé de l'ami du Peuple, à M. JOHN LOVELL, il est autorisé à retirer les abonnements du 21 Juillet 1839.

PILLULES DE BRANDRETH... Cette Médecine est reconnue pour être l'une des plus précieuses qui ait jamais été découverte.

TOUTES FIEVRES... Sont guéries aussitôt par cette méthode que par toute autre.

COURTE SENTENCE... A la première attaque de fièvre, ou de toute maladie, prendre immédiatement une forte dose de PILULES UNIVERSELLES VEGETALES DE BRANDRETH.

REGISTRE MILITAIRE... Contenant les noms et lieux d'origine des principaux Marchands, Commerçants, Magasins etc. dans la ville de Montréal.

REGISTRE DE LA MILICE... Etat Major de la Milice, et Officiers des Corps Volontaires dans la Province.

REGISTRE DIVERS... Contenant les Institutions Publiques et Charitables, les Départements Publics dans le Haut-Canada, et une grande variété de renseignements utiles.

REGISTRE MEDICAL... Comité et Examinateurs, Docteurs, Médecins Chirurgiens, Apothicaires.

REGISTRE COMMERCIAL... Indicateur Commercial de Montréal.

REGISTRE CIVIL... Gouverneur Général, Conseillers Exécutifs et Membres du Conseil Spécial, Chefs des divers Départements, Officiers Publics, Nominations Municipales, Commissaires, Intendants, etc.

REGISTRE LEGAL... Cours de Justice, Juges, Officiers en Loi de la Couronne, Termes des différentes Cours de Justice, Avocats, Notaires Publics, Juges de Paix, Magistrats Stipendiés, Etablissements de Police, Enregistreurs d'Actes, Huissiers, etc.

NOUVELLES MARCHANDISES SECHES... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

FONDS DE MAGASIN CONSIDERABLE... Le soussigné offre en vente un assortiment général de marchandises sèches.

AU PUBLIC AFFLIGE... On regarde comme d'une grande importance pour le public de connaître les faits suivants.

GENERAL DUFF GREEN... Si bien connu comme éditeur du feu Washington Telegraph, pour le droit des faits suivants.

SOLOMON HAYS... Une tentative basée a été faite pour imiter le Linnéon de Hays et pour enfreindre sur la copie et les autres droits des propriétaires.

FAITES ATTENTION A L'IMPOSITION... Une tentative basée a été faite pour imiter le Linnéon de Hays et pour enfreindre sur la copie et les autres droits des propriétaires.

SOLOMON HAYS... Une tentative basée a été faite pour imiter le Linnéon de Hays et pour enfreindre sur la copie et les autres droits des propriétaires.

FAITES ATTENTION A L'IMPOSITION... Une tentative basée a été faite pour imiter le Linnéon de Hays et pour enfreindre sur la copie et les autres droits des propriétaires.

SOLOMON HAYS... Une tentative basée a été faite pour imiter le Linnéon de Hays et pour enfreindre sur la copie et les autres droits des propriétaires.

FAITES ATTENTION A L'IMPOSITION... Une tentative basée a été faite pour imiter le Linnéon de Hays et pour enfreindre sur la copie et les autres droits des propriétaires.

SOLOMON HAYS... Une tentative basée a été faite pour imiter le Linnéon de Hays et pour enfreindre sur la copie et les autres droits des propriétaires.

FAITES ATTENTION A L'IMPOSITION... Une tentative basée a été faite pour imiter le Linnéon de Hays et pour enfreindre sur la copie et les autres droits des propriétaires.

SOLOMON HAYS... Une tentative basée a été faite pour imiter le Linnéon de Hays et pour enfreindre sur la copie et les autres droits des propriétaires.

FAITES ATTENTION A L'IMPOSITION... Une tentative basée a été faite pour imiter le Linnéon de Hays et pour enfreindre sur la copie et les autres droits des propriétaires.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

AVIS... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

AVIS... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

AVIS... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

AVIS... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

AVIS... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

AVIS... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

AVIS... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

AVIS... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

AVIS... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

AVIS... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

AVIS... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

AVIS... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

AVIS... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

COMPAGNIE DU PHENIX DE LONDRES... Cette Compagnie a été établie en Angleterre en 1794, et elle continue à assurer la propriété de toute espèce contre les pertes ou dommages causés par le feu.

ALLIANCE BRITANNIQUE ET ETRENGERE... Cette Compagnie a été établie en Angleterre en 1794, et elle continue à assurer la propriété de toute espèce contre les pertes ou dommages causés par le feu.

PLUMES DACIER... Un grand assortiment de PLUMES de Perry, de Gillott, de Windel, de Skeneer, de Mobly, de Kershaw, de Warren Victoria PATENTEEES et PLUMES CALIGRAPHIQUES.

MOULIN A VAPEUR DE MR. JOSEPH BOURDON... Le soussigné prévient le public, qu'on trouvera constamment à vendre à son établissement, Faubourg St. Joseph, du blé moulu et sarrasin.

MAISON LAFAYETTE... A SARATOGA SPRINGS. J. B. RICARD. RESTAURATEUR FRANCAIS.

PROCES JALBERT... A VENDRE à cette imprimerie les DEBATS COMPLETS du procès de FRANCOIS JALBERT devant la COUR DU BANC DU ROI.

AVIS AUX SOUSCRIPTIONS... Les soussignés, propriétaires de journaux publiés dans cette ville, ont résolu de discontinuer le système de crédit.

AVIS... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

AVIS... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

AVIS... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

AVIS... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

AVIS... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

AVIS... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.

AVIS... Le soussigné a l'honneur de vous adresser par le prochain courrier un exemplaire de ce journal.